



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Information

Paris, le 3 avril 2014

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel le conseil d'administration de la société a choisi de se référer, Aéroports de Paris rend publics les éléments de rémunération de Monsieur Augustin de ROMANET, Président - directeur général et de Monsieur Patrick JEANTET, Directeur général délégué. Ces rémunérations ont été arrêtées par le conseil d'administration et approuvées par le Ministre chargé de l'économie dans le cadre de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié.

Rémunérations fixe et variable au titre de l'exercice 2013 du Président - directeur général

Le montant brut de la rémunération fixe due au titre de l'exercice 2013 s'élève à 350 000 €

Le montant brut de la rémunération variable due au titre de l'exercice 2013, arrêté par le conseil d'administration du 19 février 2014, s'élève à 100 000 €

La rémunération totale (fixe + variable + avantages) due au titre de l'exercice 2013 s'élève à 455 021 €

Rémunérations fixe et variable 2014 du Président - directeur général

Le montant annuel brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2014 a été fixé par le conseil d'administration, lors de sa séance en date du 19 février 2014, sans changement, à 350 000 €

Au titre de 2014, la rémunération variable brute maximum du Président - directeur général est fixée à 100 000 euros. Elle est fondée sur :

1) Trois objectifs quantitatifs :

- Montant de l'EBITDA Groupe (poids = 25%),
- ROCE Groupe (poids = 15%),
- Taux de satisfaction globale, arrivées et départs, perçue par nos passagers (poids = 15%),



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Information

2) Trois objectifs qualitatifs :

- Maîtrise des charges et des investissements (poids = 15%),
- Stratégie internationale (poids = 15%),
- Politique de mobilisation managériale (poids = 15%).

L'atteinte de chacun de ces objectifs sera appréciée par le conseil d'administration. La pondération de chaque objectif détermine la fraction de part variable qui lui est associée.

Le Président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction.

Rémunération fixe et variable 2014 du Directeur général délégué

Le montant annuel brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2014 a été fixé par le conseil d'administration, lors de sa séance en date du 24 octobre 2013 à 330 000 €

Au titre de 2014, la rémunération variable brute maximum du Président - directeur général est fixée à 100 000 euros. Elle est fondée sur :

1) Deux objectifs quantitatifs :

- Montant de l'EBITDA Groupe (poids = 20%),
- Taux de satisfaction globale, arrivées et départs, perçue par nos passagers (poids = 20%),

2) Quatre objectifs qualitatifs :

- Plan d'investissement d'Aéroports de Paris et maîtrise des investissements (poids = 15%),
- Montage de CDG Express (poids = 15%),
- Suivi des filiales ADP Ingénierie et Hub One, (poids = 15%).

- Meilleure prise en compte des préoccupations des clients sur les plateformes parisiennes (poids = 15%)

L'atteinte de chacun de ces objectifs sera appréciée par le conseil d'administration. La pondération de chaque objectif détermine la fraction de part variable qui lui est associée.

Le Directeur général délégué bénéficie d'un véhicule de fonction et d'une assurance garantissant le versement d'indemnités journalières en cas de perte involontaire de l'activité professionnelle.



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Information

Indemnité en cas de départ du Directeur général délégué

Une indemnité en cas de départ par suite d'une révocation ou d'un non-renouvellement intervenant au terme du mandat du Président – directeur général de la société en juillet 2014 et lié à un changement de stratégie ou à un changement de contrôle serait versée, à l'exception des cas où ce départ serait fondé sur une faute lourde ou grave. Elle serait au maximum égale à 18 mois de rémunération moyenne, fixe et variable affectés d'un taux de performance égal au taux moyen d'atteinte des objectifs déterminés par le conseil d'administration pour calculer la rémunération variable de M. JEANTET, pour les deux derniers exercices clos. Aucune indemnité ne sera due dans le cas où le taux de performance serait inférieur à 80%.

Dans l'hypothèse où il serait mis fin au mandat de M. JEANTET du fait d'une révocation ou du non renouvellement du mandat du Président-directeur général en juillet 2014, il appartiendra au Conseil d'administration, après audition du comité des rémunérations, d'évaluer la qualité de la performance de M. JEANTET depuis sa prise de fonction et de fixer le montant de l'indemnité correspondante dans les limites arrêtées par le Conseil d'Administration du 24 octobre 2013.

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Elise Hermant + 33 1 43 35 70 70 - **Relations Investisseurs** : Vincent Bouchery + 33 1 43 35 70 58 – invest@adp.fr

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2013, Aéroports de Paris a accueilli plus de 90 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,2 millions de tonnes de fret et de courrier, et environ 40 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2013, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 2 754 millions d'euros et le résultat net à 305 millions d'euros.

Siège social : 291, boulevard Raspail, 75014 PARIS. Société anonyme au capital de 296 881 806 euros. 552 016 628 RCS Paris.
